



**CHALLENGE DE LA FEMINISATION
DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
REGLEMENT SAISON 2018-2019**

Article 1 : Préambule

Dans le cadre de sa volonté de promouvoir l'évolution du Football féminin, la Commission de Féminisation et de développement de la Ligue de Football de Normandie met en place le « Challenge de la Féminisation ».

Il est basé sur des critères prenant en compte le travail des clubs, s'inscrivant dans une démarche volontariste pour favoriser l'accès des FEMMES dans le monde du Football, en les incitant également à suivre des formations.

Article 2 : Organisation

Le Comité de Direction de la LFN donne pouvoir à la Commission de Féminisation et de développement pour l'organisation et la gestion du challenge.

Article 3 : Conditions de participation

Tout club dont une équipe participe à un championnat ou à un critérium organisé par la Ligue ou ses Districts, et à jour de ses cotisations, est engagé d'office dans ce challenge.

Article 4 : Critères de classement

Une situation comparative sera établie entre le 30 Juin 2018 et le 30 Avril 2019.

Concernant les femmes licenciées qui occupent plusieurs fonctions dans leur club, seule la fonction la plus valorisée en termes de points sera prise en compte.

Dans un souci d'éthique, les sanctions prises par une instance régionale, pourront conduire à l'exclusion du challenge.

Article 5 : Adhésion au challenge

Les clubs qui ont fusionné et les nouveaux clubs ne pourront prendre part au challenge l'année de leur fusion ou de leur création.

Article 6 : Barème de points - Avec un bonus formation de 50 points

- Présidente : 100 points
- Secrétaire : 50 points
- Trésorière : 50 points
- Dirigeante : 30 points
- Educatrice : BMF/BEF 100 points
CFF 70 points
Module 30 points
- Nouvelle équipe 50 points
- Arbitre : Nouvelle 100 points
Fidélisation 70 points

Article 7 : Classement final / Attribution des récompenses

Les cinq (5) clubs ayant obtenu le nombre de points le plus important entre le 30 juin 2018 et le 30 Avril 2019, seront conviés et récompensés lors d'une soirée organisée par la Ligue de Football de Normandie, sous réserve de leur présence à la soirée.

Pour valoriser les actions des clubs « lauréats » une diffusion sera effectuée par le service communication de la LFN, sur les sites de la Ligue, des Districts et facebook.

Article 8 : Conditions d'obtention

Les clubs ne pourront être lauréats deux saisons consécutives.

Article 9 : Cas non prévu

Les cas non prévus seront examinés par la Commission Régionale de Féminisation et de développement, garante de l'organisation de ce challenge, sous couvert du Comité de Direction de la Ligue de Football de Normandie.

